

COMMANDEMENT  
des  
COMPAGNIES  
de  
UNITE  
BT  
PROCÈS VERBAL N° 1306 / 1978  
ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

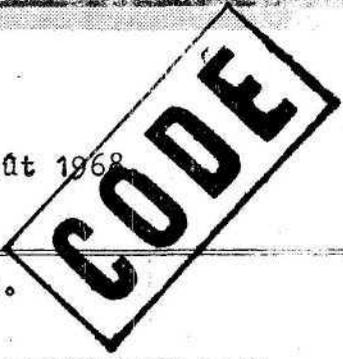
PIÈCE N° 1

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

1-9-78  
78306078



Analyse : Observation d'un objet volant non identifié.

Reference : Circulaire ministerielle N° 32.600 MA/Gend.T. du 2 août 1968

NOUS SOUSSIGNÉS , Gendarme, Agent de Police Judiciaire.

VULES ARTICLES 20 et 75 du code de Procédure Pénale.  
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 2 septembre 78 A 10 HEURE(S), au bureau de notre Brigade, se présente Monsieur [redacted] qui nous déclare que la veille (1 septembre 1978) à 21 heures 05, il a observé un objet volant non identifié.

- ENQUETE -

Pour enquête, nous, Gendarme [redacted], entendons :

IDENTITE : [redacted], né le [redacted] à [redacted], étudiant, fils de [redacted], de nationalité [redacted], qui nous déclare :

DECLARATION :

Le 1er septembre 1978 à 21 heures 05, je me suis mis au balcon pour regarder les étoiles, lorsque tout à coup une lueur rouge apparut au dessus du [redacted]. Ce qui m'a semblé bizarre, c'est que cinq minutes auparavant il n'y avait rien dans le ciel, donc cette lueur a dû m'apparaître comme une lampe que l'on allume.

Sa vitesse était si lente que j'ai eu le temps d'appeler mes parents, ils ont vu la lueur. Ma mère a téléphoné à la Gendarmerie. Quelques instants après la lueur était à peine au dessus du [redacted], je la situe au dessus de l'immeuble [redacted], sa trajectoire est en diagonale.

Ensuite nous voyons l'objet passer au-dessus de [redacted], j'ai pris mes jumelles et je l'aperçois de profil, il y a toujours la lueur rouge, mais en plus à coté se trouvent deux petits rectangles jaunes, puis l'objet à disparu en allant vers le [redacted].

J'ai été très heureux de constater que quatre Gendarmes sont sortis de leur caserne pour essayer de voir ce phénomène, mais malheureusement ils n'ont rien vu.

Cette lueur était aussi grosse qu'une pièce de 1 centime tendue à bout de bras. Il y a trois témoins dont un sceptique, il s'agit de ma mère, de mon père et de moi-même. L'observation a duré deux à trois minutes.

Pour moi ce devait être un cigare et quand on voit un vaisseau mère, les soncoupes volantes ne sont jamais bien loin. """"

FRG  
4.9.79

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Mr. Le Préfet des A.M. à	DATE DE CLOTURE LE 6 Septembre 1978	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ Adjudant [redacted] Cdt par [redacted] la Brigade.
	<input type="checkbox"/> 1	Mr. le Procureur de la République à .....		
	<input type="checkbox"/> 1	Mr. le Gl. Cdt. la Région aérienne à .....		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Mr. le Ministre des Armées, Direction Gendarmerie et Justice Militaire. ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. Compagnie.		
	<input type="checkbox"/> 1			

Le 2 septembre 1978 à 10 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

(A signé au carnet de déclarations)

Le jeune \_\_\_\_\_ déclarant que le phénomène se déplaçait vers le \_\_\_\_\_, nous avons pris contact avec le \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_, par l'intermédiaire de la Gendarmerie de l'air, caserne \_\_\_\_\_ 6. L'officier de permanence, dans la soirée du 1er septembre 1978, nous a fait savoir qu'il n'avait observé rien d'anormal, en précisant toutefois que les objets situés à proximité du \_\_\_\_\_ dans un rayon de 10 à 15 Kilomètres, ne pouvaient pas être "captés" par les radars.

Le 5 septembre 1978, au bureau de notre Brigade se présente \_\_\_\_\_, née le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_, sans profession, demeurant \_\_\_\_\_, de nationalité Française, qui nous déclare à 16 heures 3

DECLARATION :

Le 1er septembre 1978, alors que j'étais à l'intérieur de mon appartement, mon fils \_\_\_\_\_ m'a fait part de ce que dans le ciel, un O.V.N.I. se déplaçait. Il était très exactement 21 heures 05.

Je me suis alors rendue sur mon balcon et j'ai vu une boule rouge grosse comme une pièce de 1 centime, tendue à bout de bras. J'ai situé cette forme au dessus du plateau \_\_\_\_\_ et elle se déplaçait en diagonale vers \_\_\_\_\_.

C'est moi qui ai alerté vos services par téléphone.

La boule rouge se déplaçait si lentement qu'à l'issue de la communication téléphonique je me suis rendue à nouveau sur le balcon et j'ai revu l'O.V.N.I., il était alors au dessus de l'immeuble " \_\_\_\_\_ " à \_\_\_\_\_.

Afin de mieux voir cette boule, mon fils et moi nous sommes servi de jumelles.

Mon fils vous a dessiné l'O.V.N.I. Je vous remets ces dessins.

Mon Mari était présent au moment des faits, mais il refuse de témoigner.

Je n'ai rien d'autre à vous dire et je me tiens à votre disposition. " \_\_\_\_\_ "

Le 5 septembre 1978 à 17 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

( A signé au carnet de déclarations )

Les Militaires de la Brigade cités par le jeune \_\_\_\_\_ sont les gendarmes \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ ; ces derniers n'ont rien remarqué d'anormal dans le ciel au moment de l'appel.

Malgré nos recherches nous n'avons pu découvrir aucun autre témoin ayant observé le phénomène.

CROQUIS D'OBSERVATION D'UN O.V.N.I

(P.V N° 1306 du 2 Septembre 1978)

